



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25132712

Tribunal de l'entreprise
du Hainaut,

08 OCT. 2025

Greffier
Division Mons

N° d'entreprise : **0468.377.861**

Nom

(en entier) : **MD Verre**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue des Ayettes 2, 7011 Mons**

**Objet de l'acte : Démission et nomination d'un administrateur – Démission et nomination
d'une personne déléguée à la gestion journalière**

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 22 septembre 2025.

1. L'Actionnaire Unique prend note de et accepte, pour autant que de besoin, la démission de Monsieur Jean-Marc Arrambourg de ses fonctions d'administrateur (délégué) de la Société, avec effet à ce jour, et le remercie pour les services rendus durant son mandat.
2. L'Actionnaire Unique décide de nommer, en remplacement de Monsieur Jean-Marc Arrambourg, en tant qu'administrateur de la Société: Monsieur Emmanuel Ladent, de nationalité française et élisant domicile au siège de la Société sis rue des Ayettes 2, 7011 Mons, Belgique.

Cette nomination prend effet à compter de ce jour, et pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2032. Son mandat ne sera pas rémunéré.

* * *

Extrait des décisions unanimes et écrites des administrateurs du 22 septembre 2025, conformément à l'article 7:95 du Code des sociétés et des associations.

1. Les Administrateurs prennent note de et acceptent, pour autant que de besoin, la démission de M. Jean-Marc Arrambourg en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet à ce jour.
2. Les Administrateurs **DÉCIDENT** de nommer M. Emmanuel Ladent, de nationalité Française, domicilié rue Bonnabaud 7, 63000 Clermont-Ferrand (France), en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur de la Société. Il sera chargé de la gestion journalière de la Société et de la représentation de la Société en ce qui concerne la gestion journalière, et sera également pourvu des pouvoirs définis à l'article 7:121 du Code des sociétés et des associations. Il est en outre autorisé à sous-déléguer à un ou plusieurs mandataires tout ou partie des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés et de les révoquer.

Pour extrait conforme,

Emmanuel Ladent
Administrateur et personne déléguée à la
gestion journalière

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 17/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).